

**Autorisation individuelle
D'être filmé(e), photographié(e) et/ou interviewé(e)**

Je soussigné(e):

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :.....Ville :

autorise....., délégué(e) par le
JUDO CLUB DE CHARENTON pour SITE INTERNET, DIFFUSION AUX PARENTS à :

- me filmer,
- me photographier,
- m'interviewer,
- utiliser mon image,
- diffuser le nom de mon association.

En conséquence, j'autorise LE JUDO CLUB DE CHARENTON, propriétaire DU SITE. à **fixer, diffuser, reproduire et communiquer au public** les films, les photographies pris(es) dans le cadre de la présente et/ou les paroles que j'ai prononcées dans ce même cadre.

Les photographies, films et/ou interviews pourront être exploité(e)s et utilisé(e)s :

- directement par le propriétaire du SITE sous toute forme et tous supports connus et inconnus à ce jour, notamment de télédiffusion, de papier (journaux et périodiques) et électronique (Internet), dans le monde entier, sans aucune limitation, intégralement ou par extraits, pour une durée de 2 ans à compter de la signature de la présente autorisation.
- cédé(e)s à des tiers, dans les mêmes conditions.

Le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies, films et/ou interviews susceptibles de porter atteinte à ma vie privée ou à ma réputation, ni d'utiliser les photographies, films et/ou interviews objets de la présente dans tout support à caractère pornographique, raciste, xénophobe ou tout autre exploitation préjudiciable.

Il s'efforcera, dans la mesure du possible, de tenir à ma disposition un justificatif à chaque parution ou diffusion des photographies, films et/ou interviews sur simple demande.

Il encouragera ses partenaires à faire de même et mettra en œuvre tous les moyens nécessaires à la réalisation de cet objectif.

Je me reconnais entièrement rempli de mes droits et je ne pourrai prétendre à aucune rémunération pour l'exploitation des droits visés aux présentes.

Fait àle

Signature du Judo club de Charenton

Signature de la personne photographiée,
filmée et/ou interviewée, précédée de la
mention « bon pour autorisation »